



CH LAVAUUR



Le 14 octobre 2011

Le Jeudi 20 octobre 2011... Elections professionnelles !! Au CH Lavour.

MODALITES DE VOTE

Pour tous les personnels soignants, administratifs, ouvriers, techniques et généraux.

**Salle des commissions dans la cour principale du CH Lavour
Le 20 Octobre 2011 ELECTIONS CAPL-CAPD-CTE
Toute la journée de 6h 30 à 18h**

Le même jour, vous aurez trois votes à effectuer, un pour le Comité technique D'Établissement (CTE), un pour les Commissions administratives paritaires locales (CAPL) et un pour les Commissions paritaires départementales (CAPD).

Qui vote aux CAPL, aux CAPD et au CTE ?

- Les personnels TITULAIRES de la fonction publique hospitalière et quelle que soit leur catégorie et leur corps (A, B ou C) **votent 3 fois**
 - à la CAPL de leur catégorie,
 - à la CAPD de leur catégorie,
 - au CTE de leur catégorie.

- Les personnels STAGIAIRES, CDI, CDD et CAE et quelle que soit leur catégorie (A, B, ou C) **votent 1 fois** :
 - Seulement au CTE et dans leur catégorie

Nous votons toutes et tous sur le temps de travail

***Sur le site retenu pour l'organisation et la tenue des votes :
SALLE DES COMMISSIONS SUR LE CH LAVAUUR***

Votez et faire voter CGT... .C'est un vote sûr !

Faire le maximum pour venir voter :

Tous déplacements pour se rendre aux urnes s'effectuent sur le temps de travail des agents. La CGT insiste vivement pour que les personnels en RH, RTT, CA se rendent sur place dans la mesure du possible, par souci de validité de leur vote, ou par difficultés de réception de leurs bulletins de vote par la poste. N'hésitez pas à organiser un départ collectif dans vos secteurs avec un véhicule de l'hôpital.

Voter sans rature :

Vous devez donc prendre un bulletin de votre catégorie et voter trois fois, ne devez en aucun cas mélanger vos bulletins et ne faire aucune rature, sinon votre vote devient nul.

Possibilité de vote par correspondance

Vous recevrez le matériel électoral à votre domicile et vous devez impérativement poster votre vote dès réception de celui-ci, dans l'enveloppe T, mentionné : « URGENT-ELECTIONS-NE PAS OUVRIR »

Dans cette enveloppe doivent figurer trois enveloppes spécifiques à votre vote CTE, CAPL, CAPD, si vous êtes titulaires ou un seul vote en CTE si vous êtes contractuels.

Dans la case « Collège » inscrivez votre catégorie : A, B ou C.

Ne tenez pas compte de la case « Collège fusionné ».

N'hésitez pas, votez !

Ces élections ont lieu tous les quatre ans et engagent votre carrière et vos conditions de travail...

C'est une bonne raison de voter pour les candidats présentés par la CGT.

Les CAPL CAPD et le CTE, mais aussi la représentativité CGT au CHSCT, au Conseil de Surveillance ou à la Commissions de réforme sont autant de lieux où vos droits individuels doivent être entendus et défendus.

Dans ces instances nous aurons également à conquérir des droits collectifs.

N'hésitez pas à passer au local CGT, avant ou après le vote.

Cela nous fera plaisir de vous rencontrer...autour d'un thé ou d'un bon café chaud ! Nous sommes toujours là pour vous accueillir.

Le 20 Octobre 2011, vous voterez pour les instances représentatives des personnels. Ces Instances permettent l'expression et doivent refléter l'avis des personnels par l'intermédiaire des représentants qu'ils choisissent lors des élections professionnelles.

LA VOIX EST LIBRE, VOTEZ CGT !